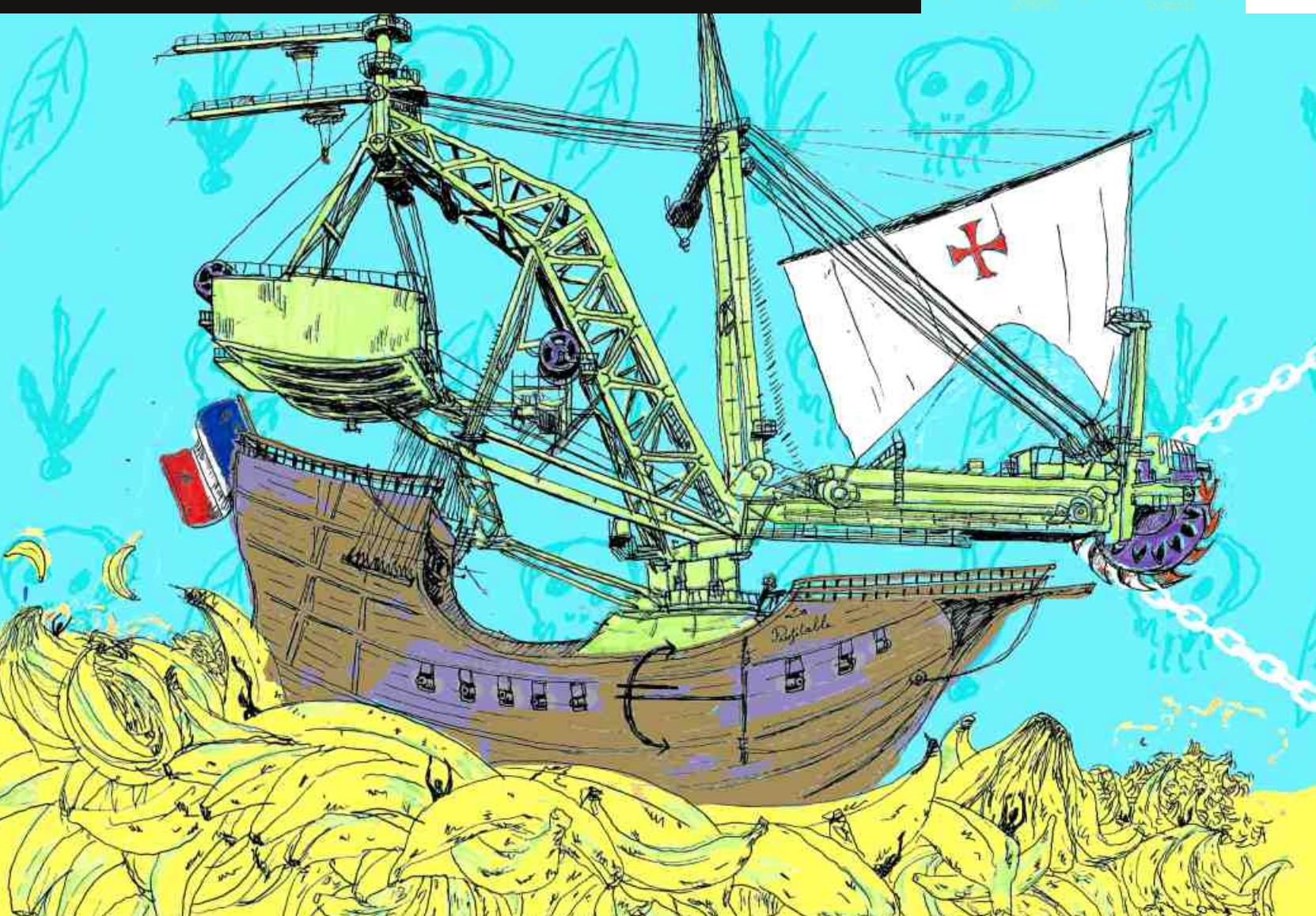


N°305
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

MARS 2021



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

LES RACINES COLONIALES DE LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Kanaky / Archives Rwanda / Opération Barkhane

Bonne nouvelle (1)

Bolloré et sa filiale africaine SA Bolloré Africa Logistics ont perdu en appel le procès qu'ils avaient intenté à *Mediapart* concernant un article de la journaliste Fanny Pigeaud de 2016 consacré aux pratiques du groupe au Cameroun. La cour d'appel de Versailles a heureusement remis les pendules à l'heure en soulignant « la base factuelle des documents produits » en justification de l'enquête. Après la relaxe, en mars 2018, des associations Sherpa, ReAct et des médias *Mediapart*, *L'Obs* et *Le Point*, attaqués en diffamation par SOCFIN et SOCAPALM, filiales du Groupe Bolloré ; après la condamnation du groupe Bolloré pour procédure abusive l'été dernier au sujet d'une poursuite pour diffamation du journaliste Benoît Collombat de France Inter, Bolloré va-t-il mettre un frein aux procédures-bâillons ?

Bonne nouvelle (2)

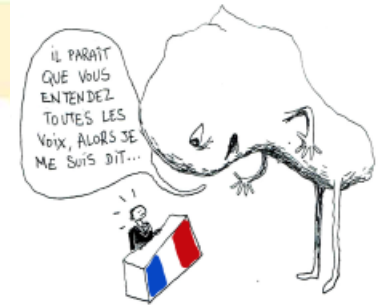
On se souvient qu'après son coup d'État dynastique de 2005, Faure Gnassingbé avait tenté de légitimer sa prise de pouvoir lors de l'élection présidentielle de 2010. Il avait alors bénéficié des prestations de l'agence de communication Euro-RSCG (aujourd'hui Havas), filiale de Bolloré, prestations en grande partie réglées par Bolloré Africa Logistics. Après la « réélection » de « Fraude » Gnassingbé, Bolloré avait obtenu la reconduction de la concession du port de Lomé dans des conditions très avantageuses. De la même manière, après l'élection d'Alpha Condé en Guinée, le groupe avait obtenu l'éviction du port de Conakry de l'entreprise Getma. A l'époque, la plainte pour corruption de cette dernière avait été classée par le procureur Jean-Claude Marin, qui n'en était plus à un scandale près. Aujourd'hui, seuls les faits présumés d'abus de confiance ne sont pas prescrits pour la Guinée, mais pour le Togo, Bolloré a bien été mis en examen pour corruption en 2018. Après avoir dénoncé des accusations « infondées », il a finalement choisi de plaider-coupable et de négocier la sanction avec le Parquet national financier (PNF). Son groupe a quant à lui bénéficié de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP),

qui permet aux entreprises, depuis la loi Sapin de 2016, de négocier une sanction sans avoir à reconnaître une culpabilité qui les priveraient des marchés publics. Le 26 février dernier, Bolloré comparait devant le tribunal de Paris. « *La procédure d'homologation, comme ce fut le cas par le passé pour d'autres comparutions avec reconnaissance préalable de culpabilité présentées par le Parquet national financier (PNF), n'apparaissait que de pure forme* », commente *Le Monde* (26/02). La CJIP a bien été validée, pour un montant « de 12 millions d'euros, ce qui correspond au double des profits estimés sur la durée de la concession », selon *Mediapart* (26/02). Pour la responsabilité personnelle de Vincent Bolloré, en revanche, coup de théâtre ! Après avoir fait confirmer à ce dernier qu'il reconnaissait bien sa culpabilité, la présidente de la chambre, Isabelle Prévoost-Desprez, a refusé de valider la procédure de plaider-coupable et la simple amende de 375 000 euros (le maximum prévu, mais une brouille pour la 17e fortune de France) qui avait été négociée avec le PNF, expliquant entre autres que les faits « portent gravement atteinte à l'ordre public économique » car ils ont « porté préjudice à la souveraineté de l'État togolais en altérant le fonctionnement régulier de ses institutions ». Il appartient désormais aux juges d'instruction de renvoyer ou non Bolloré en correctionnelle. On croise les doigts...

Képi brun

La mission d'information parlementaire sur l'opération Barkhane a auditionné à huis clos Bernard Lugan, historien d'extrême droite nostalgique de l'apartheid et de la colonisation. La co-rapporteuse Serreine Mauborgne (IREM) assume ce choix : « *M. Lugan a une position extrêmement tranchée sur le sujet, mais nous avons fait le choix de l'exhaustivité. C'est notre rôle d'entendre toutes les voix, on ne voulait pas être taxés de parti pris* », rapporte Rémi Carayol qui consacre un long papier à la carrière de cet africaniste très particulier et à son influence dans les casernes (*Mediapart*, 02/03). Nul doute en effet que l'idée d'auditionner Lugan, naturellement prise en toute indépendance par la mission d'information, a germé sous un képi... Si Lugan, qui ne jure que par l'ethnie pour expliquer les phénomènes sociaux et politiques africains, passe pour un clown dangereux aux yeux des autres historiens, il fait en revanche office de maître-penseur pour nombre d'officiers, en particulier dans

les Troupes de marine. Serreine Mauborgne ne précise pas si la nécessité d'entendre « toutes les voix » fait référence au champ politique ou aux compétences scientifiques. Si c'est le premier cas, on ne comprend pas pourquoi des voix anticolonialistes ne sont pas également entendues. Si c'est le second, on attend impatiemment les prochaines auditions parlementaires de ceux qui professent que la terre est plate...



Macron valide la « réélection » d'IOG

Omar Guelleh a enfin été reçu à l'Élysée : « *le président djiboutien a eu droit à un véritable traitement VIP lors de sa visite officielle à Paris, les 11 et 12 février* », note *Jeune Afrique* (12/02). Outre le regain d'intérêt de certaines entreprises françaises (Engie, Accor, Bouygues, Eiffage, Aéroport de Paris...), c'est la base militaire française qui est jugée hautement stratégique et le renouvellement de l'accord de défense, qui arrive bientôt à expiration, achoppait sur la question d'un îlot que les militaires français veulent conserver mais qu'Ismaël Omar Guelleh voudrait récupérer pour des constructions immobilières de standing. Si la France peut faire valoir que l'accord de Défense avec Djibouti est le dernier des accords africains à contenir une clause d'intervention en cas d'agression étrangère, Guelleh ne manque pas de prétendants... *Jeune Afrique* rapporte encore : « *L'élection présidentielle du 9 avril, à laquelle IOG est candidat pour un cinquième mandat, a-t-elle été abordée lors du tête-à-tête de l'Élysée ? "À peine", souffle un initié "et sur un mode purement informatif". Avant d'ajouter : "Le fait qu'Emmanuel Macron, qui s'est déjà rendu à Djibouti en mars 2019, ait reçu IOG avec autant d'égards à deux mois du scrutin n'est évidemment pas neutre."* » Tel est bien l'avis des opposants au dictateur qui ont pour leur part décidé de ne pas cautionner un nouveau scrutin truqué.

Ce 28 février, à l'aube, des chars d'assaut ont encerclé le domicile de Yaya Dillo, ex-rebelle, ex-ministre et candidat à la prochaine élection présidentielle au Tchad. Au moins 3 personnes ont perdu la vie, dont la mère de l'opposant, lequel a été exfiltré. Dans la foulée, internet a été coupé jusqu'au 3 mars. Un nouveau seuil dans la répression et l'impunité a été franchi qui en dit long sur l'état actuel du pays. Début février, l'autoproclamé Maréchal Idriss Déby a été investi par son parti pour la prochaine élection présidentielle, prévue le 11 avril, alors que des manifestations étaient réprimées et des militant.es arrêté.es. Tout est fait pour écraser toute voix alternative. L'opposition tente de se mobiliser pour boycotter les élections dans un climat de pressions intenses. Le soutien international est faible, la répression se fait dans une certaine indifférence des médias internationaux. La France a réagi le 3 mars aux derniers événements par un commentaire dans la lignée des communiqués habituels, sans condamnation ferme de ces procédés. Ainsi, J-Y Le Drian appelle à une enquête impartiale, rappelant au passage les antécédents judiciaires de Yaya Dillo, comme si ces éléments atténuaient la gravité des faits (RFI, 03/03/21). Il invite le Tchad à faire participer l'opposition à l'élection présidentielle - un gage à donner ? Et en souligne l'enjeu pour la « stabilité »... mais de quelle « stabilité » est-il question ? La France continue de fermer les yeux sur la situation dans le pays, fidèle allié au Sahel

Les 15 et 16 février s'est tenu à Ndjaména le sommet du G5 Sahel. Idriss Déby en a profité pour annoncer l'envoi de 1200 soldats, dans la zone des trois frontières (Niger, Mali, Burkina Faso), où se concentrent les opérations de Barkhane. Il répond à un engagement pris à Pau lors du précédent sommet du G5 en 2020. L'implication de l'armée tchadienne dans la lutte contre Boko Haram, mais surtout des questions financières ont ralenti l'effectivité de l'envoi. Quelques jours avant le G5 Sahel, l'Élysée reconnaissait que les questions financières avaient été

réglées...sans que les modalités soient précisées. L'implication de l'armée tchadienne confirme la consécration d'Idriss Déby comme allié indispensable, prix à payer pour persévérer dans la lente « sahélistation » de l'opération Barkhane. Pourtant, la composition de cette armée clanique et ses pratiques violentes représentent un danger pour la population et l'avenir du pays, comme le rappelle dans un rapport récent l'International Crisis Group.

Surtout, malgré l'émergence de débats sur la légitimité et l'efficacité de Barkhane, les conclusions du G5 Sahel sont loin d'un réajustement. Il s'agit plutôt d'un rhabillage pour tenir dans la durée. Le compte-rendu du G5 Sahel martèle sa priorité des priorités : la lutte contre le terrorisme. Bien que le tout militaire soit remis en question dans les discours, le sommet consacre l'« amplification de la dynamique militaire » après les « succès militaires » (lire en page 7 l'article Guerre française au Sahel : on repart pour 10 ans ?).

UNE GUERRE SANS FIN ?

Sur le volet du renforcement des États sahélistes, E. Macron met en avant, dans son introduction au sommet du G5, le Niger comme exemple, évoquant à propos des dernières élections prési-

dentielles « une victoire collective politique ». Des ONG comme Amnesty et Tournons la page ont pourtant alerté sur les graves tensions post électorales : arrestations, violences, coupures d'internet. Depuis plusieurs mois, les alertes pour la société civile se sont répétées : arrestations, violences, menaces sur des militant.es des droits humains...

L'enchaînement des violences, depuis l'intervention en Libye jusqu'à l'extension des groupes armés au Sahel, et leurs répercussions politiques, économiques et sociales risquent de continuer à augmenter dans la sous-région, où le maintien de dictateurs au pouvoir et l'absence de perspectives d'avenir y contribuent. La logique du tout militaire nourrit une guerre sans fin.

Emma Cailleau

Sommaire

2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

3 ÉDITO Une guerre sans fin ?

4 Des archives entrouvertes sur le Rwanda

7 Guerre au Sahel : on repart pour 10 ans ?

9 Kanaky

10 Décoloniser l'écologie pour mieux habiter le monde

12 Tropiques toxiques : le scandale du chlordécone

DES ARCHIVES ENTROUVERTES SUR LE RWANDA

François Graner, membre de Survie, a bénéficié au terme de cinq années de procédure d'un arrêt du Conseil d'État, le 12 juin 2020 qui lui a permis de consulter les archives de l'Élysée concernant le Rwanda. Il analyse cette question, cruciale dans une démocratie, de l'accès aux archives.

Billets d'Afrique : François, ta recherche sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis a reçu une large couverture médiatique depuis ton succès au Conseil d'État. Peux-tu nous expliquer quelles sont les obstacles à la consultation des archives ?

François Graner : En France, il y a deux obstacles à la consultation. Le premier verrou, c'est qu'un document peut être classé au nom du secret-défense. Cela ne signifie pas forcément qu'il concerne la défense nationale. C'est simplement qu'il a été décidé que ce document devait rester secret, pour des raisons qui peuvent être très variables, souvent pour protéger les gouvernants et leurs subordonnés de la curiosité des citoyens. Ce « Secret défense » constitue un gros problème démocratique qu'un collectif citoyen, dont fait partie Survie, essaie de mettre sur la place publique parce qu'il bloque la justice de notre pays dans les enquêtes qu'elle mène dans un certain nombre de dossiers¹. Dans les dossiers concernant le Rwanda, on peut retrouver en lisant le Journal Officiel les refus que la justice a essayés. Elle a obtenu certaines déclassifications mais s'en est vue refuser d'autres. Il n'y a rien de systématique. Cela se décide document par document.

Un document classifié peut être déclassifié ?

Oui, et il y a eu trois vagues de déclassification. D'abord celle pour la Mission d'information parlementaire (MIP) de 1998, qui a été incomplète, puisqu'un colonel a témoigné que des documents concernant Biseseo² avaient été retirés par l'armée avant la consultation par les parlementaires, et remis ensuite. Il y a eu ensuite toute une série de déclassifications à la demande de la justice à partir de 2007-2008, en particulier dans des dossiers dans lesquels Survie s'est portée partie civile, dont l'un concerne lui aussi Biseseo. Enfin, le président Hollande

a déclassifié de nombreux documents des archives de l'Élysée, après sa promesse de les ouvrir à tous les chercheurs avant fin 2016

Cette promesse a-t-elle été tenue ?

Non, justement parce qu'il existe aussi un deuxième verrou. La déclassification des documents ne signifie pas leur accessibilité. Déclassifier un document, c'est-à-dire lui ôter son caractère « secret défense », le transforme en document ordinaire, mais ne signifie pas pour autant qu'il devient consultable immédiatement. Il y a toujours des délais à respecter, et ça reste malgré tout difficile d'avoir des dérogations pour voir les archives. Les parlementaires et les juges avaient pu consulter certaines archives, mais pour les chercheurs, c'était toujours très compliqué. Les archives de l'Élysée, par exemple, dont beaucoup n'ont jamais été classifiées, étaient données au compte-gouttes et de façon très arbitraire.

Alors avant la décision du Conseil d'État, quelles archives de l'Élysée étaient déjà connues ?

Il y a eu essentiellement deux sources : la Mission d'Information Parlementaire de 1998 a publié en annexe de son rapport un grand nombre de documents dont certains très pertinents émanant de l'Élysée. Et puis il y a eu la fuite du « fonds Carle », particulièrement intéressant parce que constitué d'une sélection de documents concernant la politique française au Rwanda. A la demande de François Mitterrand, soucieux des futurs historiens, la militante socialiste Françoise Carle a sélectionné parmi les dossiers d'archives des conseillers de l'Élysée les documents les plus importants, les a photocopiés et a regroupé ensemble toutes ces photocopies. Ces archives ne sont donc pas n'importe quelles archives. Elles ont été conservées à l'Institut François Mitterrand, utilisées par la Mission Parlementaire, versées aux Archives Nationales. A un stade

elles ont fuité, avant de beaucoup circuler, puis d'être déclassifiées et versées dans une procédure judiciaire, et finalement publiées³ ; pourtant, officiellement elles n'étaient pas encore complètement accessibles. Ces archives ont fourni beaucoup de renseignements sur le fonctionnement interne de l'Élysée. Cependant, ce n'est qu'une vue partielle, car c'est une sélection de quelques centaines de documents. Si l'on veut avoir une vue d'ensemble, il faut avoir accès à l'ensemble des dossiers, soit une vingtaine de cartons ou « cote », qui font chacun entre deux cents et mille pages. Et ceux-là sont toujours protégés par le deuxième verrou.

C'est pour faire sauter ce deuxième verrou que tu as été devant le Conseil d'État ?

Je vais tâcher de résumer une histoire qui a duré cinq ans. Suite à la promesse de Hollande en 2015 d'ouvrir toutes les archives aux chercheurs avant fin 2016, j'ai déposé une demande aux Archives nationales, qui n'a été que très partiellement satisfaite. J'ai alors déposé une nouvelle demande, au terme de laquelle j'ai obtenu davantage de documents, grosso modo la moitié de ce que je demandais. J'ai fait des recours auprès de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), puis auprès du tribunal administratif.

J'ai même déposé une question prioritaire de constitutionnalité parce que c'était étonnant qu'à la fois la loi et la parole présidentielle puissent être battues en brèche



1 - <http://collectifsecretdefense.fr/>

2 - L'abandon, à Biseseo, entre le 27 et le 30 juin 1994, de 2 000 Tutsis à leurs tueurs par l'armée française qui connaissait leur situation a conduit à la mort de plus de la moitié d'entre eux, avant le sauvetage des survivants provoqué par l'initiative

personnelle de militaires français qui n'en avaient pas reçu l'ordre. Voir <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/nos-actions-en-justice/article/dossier-judiciaire-biseseo-mobilisation-des-parties-civiles-pour-eviter-un>

par la personne privée qui accordait de manière discrétionnaire les dérogations permettant de consulter les archives. En l'occurrence il s'agissait de Dominique Bertinotti, la mandataire choisie par François Mitterrand, qui est d'ailleurs l'une des piliers de l'Institut François Mitterrand. Elle décidait de manière très variable, en fonction du moment, des personnes, et sans avoir à motiver ses refus.

Pour finir, j'ai fait appel à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et au Conseil d'État. La CEDH a bien fait comprendre que c'était au Conseil d'État de trancher ; et que s'il ne faisait pas, la CEDH se prononcerait au nom de l'importance du débat public dans une démocratie, et donc de l'importance de pouvoir accéder à l'information pour la diffuser.

Le Conseil d'Etat a fait sauter ce deuxième verrou sans que finalement la CEDH n'ait à se prononcer ?

Oui, exactement, en m'accordant l'accès à toutes les archives de l'Élysée que je demandais, contre l'avis de la mandataire de François Mitterrand. La rapporteure publique du Conseil d'État a motivé son rapport avec des attendus très intéressants. Elle a bien souligné le fait que ce sujet de la politique française menée au Rwanda était un sujet essentiel de débat démocratique ; et que sur ce sujet, il n'existait pas d'intérêts particuliers lié à la défense nationale à protéger qui auraient pu être mis en balance avec l'intérêt du débat démocratique. L'association Survie et moi-même étions donc, selon elle, parfaitement légitimes à demander l'accès à ces archives. Selon elle, il était même essentiel que cet accès ne soit pas réservé à des chercheurs favorables au pouvoir. Cette jurisprudence du Conseil d'État a eu pour effet direct de me permettre d'accéder aux archives, mais son effet indirect est bien plus large, puisqu'elle peut maintenant être invoquée par moi-même ou par d'autres chercheurs pour accéder à d'autres archives, même sur d'autres sujets.

Tu as donc passé du temps à consulter ces fonds d'archives de l'Élysée déposés aux archives nationales ?

Avant cette décision j'avais déjà pu consulter la moitié des dossiers, et ce que j'y ai trouvé a été intégré à notre livre avec Raphaël Doridant publié en février 2020⁴. Suite à cette décision, pendant l'été 2020 je suis allé consulter l'autre moitié, au cours de six

LA COMPLICITÉ FRANÇAISE ENFIN MÉDIATISÉE !

Depuis le mois de janvier 2021, la question de la complicité française dans le génocide des Tutsi a connu une couverture médiatique sans pareille, une conséquence de l'ouverture (partielle) des archives.

De nombreux médias ont relayé et détaillé les informations trouvées par François Graner dans les archives nationales. Pour n'en citer que quelques uns :

Le Monde a publié deux articles dans l'édition du 16 janvier, « Génocide des Tutsi : pour Paris, des alertes claires et régulières » et « La lutte pour l'ouverture des archives sur le Rwanda entre dans une phase décisive ». A voir également sur le site du *Monde* une interview vidéo de François Graner, intitulée « Ce que révèlent les archives de François Mitterrand sur le rôle de la France au Rwanda ».

Le 20 janvier, *Le Canard enchaîné* titrait « Des archives criantes sur le Rwanda », et le 22 janvier *La Croix* publiait un entretien avec François Graner, par le journaliste Laurent Larcher.

Mediapart a également publié deux enquêtes : « Rwanda : un document prouve l'ordre de la France de laisser les génocidaires s'enfuir » (14 février), « France-Rwanda : des archives militaires françaises toujours au secret » (3 mars)

Sur le sujet de la fuite du gouvernement génocidaire, une interview de François par *TV5 Monde* est également disponible, en date du 16 février, et un débat a eu lieu sur *RFI* dans « Le débat du jour » avec le colonel Hogard le 17 février.

A noter également l'émission « Le cours de l'histoire » sur *France Culture* le 19 février, qui a également traité de cette question des archives, en invitant François Graner et l'historienne Hélène Dumas.

jours. À chaque fois, j'ai relevé beaucoup d'informations et de documents qui m'intéressaient, en particulier dans les archives de Bruno Delaye, conseiller « Afrique » du président Mitterrand.

Qu'est-ce que tu y as trouvé ?

J'y ai d'abord trouvé une confirmation du tableau général établi depuis un quart de siècle par beaucoup de journalistes et de chercheurs, dont Survie ; un tableau synthétisé dans notre livre et que l'on peut en particulier approfondir dans l'ouvrage de Jacques Morel⁵. Dans les archives, nous observons une confirmation du poids énorme du président de la République dans les décisions, et nous avons des précisions sur les moments où les décideurs français ont misé sur les extrémistes hutus pour maintenir le Rwanda dans la zone d'influence française. Le fait que ces extrémistes hutus et les chefs de l'armée rwandaise aient préparé puis perpétré le génocide des Tutsis n'a pas empêché que la politique française consiste à les soutenir avant, pendant et après le génocide.

Peux-tu donner un exemple ?

Un des documents qui a été très média-

tisé récemment après sa révélation par *Mediapart*, c'est un télégramme diplomatique signé par Bernard Emié, conseiller au cabinet du ministre des affaires étrangères Alain Juppé. Dans ce télégramme daté du 15 juillet 1994 à 18 h 22, Emié donne l'ordre de faire partir au Zaïre les membres du gouvernement intérimaire rwandais (GIR), responsable du génocide. Ceux-ci, face à l'avancée de l'armée du Front Patriotique Rwandais (FPR), s'étaient réfugiés dans la zone contrôlée par l'armée française dans le sud-ouest du Rwanda.

Plus précisément, Emié s'adresse au représentant du Quai d'Orsay sur place, l'ambassadeur Yannick Gérard. Il lui enjoint de transmettre aux membres du GIR le souhait de Paris qu'ils quittent la zone sous contrôle français. Ce télégramme est assorti d'une demande de discrétion ; Emié écrit à Girard seul, et lui précise de ne pas rencontrer lui-même les membres du GIR. D'autant que les Nations-Unies sont en train d'examiner la

5. *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Izuba - L'Esprit Frappeur (2010) ; voir aussi son site, francegenocidetutsi.fr

6. Lire l'article en ligne « Quand Paris exfiltrait le gouvernement génocidaire » sur survie.org

3. Bruno Boudiguet, *Rwanda, les archives secrètes de Mitterrand (1982-1995)*, L'esprit frappeur (2012)

4. *L'État français et le génocide des Tutsis*, Agone - Survie.



question du sort du GIR et n'ont pas encore tranché : faut-il arrêter ses membres ?

On peut donc penser que Paris n'assume pas publiquement cette grave décision. En faisant partir le GIR, on court-circuite la décision de l'ONU qu'on place devant le fait accompli. Pourtant, une partie de l'exécutif français était favorable à l'arrestation, à l'instar de certains diplomates comme Yannick Gérard lui-même, et du premier ministre Édouard Balladur. Ce dernier a ainsi écrit en 1998 : « il n'était pas question à ses yeux [du président Mitterrand] de châtier les auteurs hutus du génocide et il n'était pas question aux miens de permettre à ceux-ci d'aller se mettre à l'abri au Zaïre »⁶.

Une autre découverte significative, dans ces documents que tu as consultés récemment ?

On voit, par exemple, des marchands d'armes français, des représentants de Thomson Brandt Armements [actuel Thales], venir discuter tranquillement avec l'ambassadeur de France à Kigali de livraisons de munitions à l'armée rwandaise, en février 1994. Pourtant à cette date les accords de paix et de partage du pouvoir d'Arusha, signés en août 1993, l'interdisent officiellement. Nous sommes deux mois avant le déclenchement du génocide des Tutsis, à un moment où les violences dans la rue contre les Tutsis et les Hutus démocrates sont déjà très importantes, et où la distribution d'armes à la population est considérée comme une des principales menaces contre la paix civile.

Quelles archives y aurait-il encore à analyser ?

Les archives du Quai d'Orsay ne sont accessibles que jusqu'à 1993. Pour la suite, il faut encore se contenter de la sélection publiée en annexe du rapport de la Mission

Parlementaire. Concernant l'Élysée, les archives des conseillers militaires de Mitterrand, l'amiral Jacques Lanxade puis le général Christian Quesnot, n'ont pas été versées aux Archives nationales. Elles sont peut-être au Service historique de la défense (SHD).

Ce SHD conserve à Vincennes au moins dix fois plus de documents que les Archives nationales. Mais les demandes qui ont été faites avant l'arrêt du Conseil d'État ont été refusées. De nouvelles demandes sont en

train d'être faites en s'appuyant sur cet arrêt. Une source des difficultés est l'absence d'outils de recherche, l'inventaire général des archives concernant le Rwanda n'étant pas fourni aux chercheurs ; un article tout récent de *Médiapart*, qui publie une version de 2007 de cet inventaire et son actualisation en 2015, fait présager d'une évolution favorable⁷. L'autre source des difficultés est qu'une grande partie des documents est encore classifiée ; une partie a été déclassifiée pour la justice, mais cela doit représenter une petite minorité, si on en juge par l'imposante taille de l'inventaire.

Qui va pouvoir accéder à ces documents pas encore déclassifiés ?

Pour l'instant, c'est depuis peu la commission nommée en avril 2019 par le président Macron pour étudier l'ensemble des archives concernant la politique menée au Rwanda. Présidée par l'historien Vincent Duclert, cette commission est habilitée à consulter tous les documents « Secret défense » concernant le Rwanda, y compris ceux non communiqués aux magistrats. Le second verrou (la nécessité de demander une dérogation pour tous les documents, même non classifiés) reste en principe en place même pour cette commission, mais en pratique toutes leurs demandes de dérogation sont systématiquement satisfaites.

Si j'en juge par la proportion de documents intéressants que j'ai trouvés en quelques jours de consultation dans les archives civiles aux Archives Nationales, les archives militaires du SHD qui semblent environ dix fois plus volumineuses d'après l'inventaire contiennent certainement un grand

nombre de renseignements utiles. Ce qui veut dire que la commission, qui a pu réaliser des centaines de journées de consultation, aura vraisemblablement pu faire émerger beaucoup d'informations nouvelles. Les publiera-t-elles ?

La nomination de la commission Duclert était-elle la meilleure manière de faire avancer la recherche sur les archives de la politique française au Rwanda ?

Bien sûr, ce qu'il faut faire pour pouvoir avoir un vrai débat entre historiens c'est leur ouvrir, à tous, tous les documents, en autorisant de les photographier. La commission Duclert sera toujours soupçonnée d'avoir laissé de côté des documents, soit qu'elle ne les ait pas vus, soit qu'elle n'ait pas voulu les montrer, soit qu'ils ne lui aient pas été présentés. Du fait de l'intervention du pouvoir dans le choix des membres de la commission, elle devra beaucoup batailler si elle veut prouver son indépendance.

Comme l'indique en substance le Conseil d'État, les archives sont une affaire trop sérieuse pour être laissées aux seuls universitaires choisis par le pouvoir. « L'affaire Julie d'Andurain » l'a montré récemment. Cette historienne, membre de la commission, a en effet défrayé la chronique à l'automne dernier quand *Le Canard Enchaîné* a révélé qu'elle avait rédigé en 2018 une notice hagiographique sur l'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994), qui contenait en outre une présentation déformée de l'histoire du génocide des Tutsis⁸.

Les archives sont une source essentielle de la recherche historique, mais pas la seule ?

Il est utile d'avoir un équilibre, que nous avons d'ailleurs recherché dans notre livre, entre l'écrit et l'oral, entre les archives et les témoignages. Témoignages de responsables politiques, de fonctionnaires civils, de journalistes d'investigation, de militaires, tous sont pertinents pour la compréhension de la politique menée au Rwanda. L'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées en 1994, m'a confirmé dans un entretien que les militaires ne sont plus tenus au devoir de réserve. Les militaires ayant servi au Rwanda peuvent donc témoigner et faire entendre leur point de vue, quel qu'il soit. La voie s'ouvre pour les jeunes qui veulent se lancer dans une recherche historique sur le soutien français aux extrémistes hutus.

Propos recueillis par Raphaël Doridant

7. *France-Rwanda: des archives militaires françaises toujours au secret*, *Médiapart*, 3 mars 2021

8. "L'affaire Julie d'Andurain", *Billets d'Afrique*, n°302, novembre 2020

GUERRE FRANÇAISE AU SAHEL

ON REPART POUR 10 ANS ?

Alors que les critiques contre l'opération Barkhane s'amplifient, la France écarte toute alternative à sa stratégie de « guerre contre le terrorisme » et renforce son ingérence politique à l'occasion du dernier sommet du G5-Sahel qui s'est réuni mi-février au Tchad.

Ces dernières semaines, l'émergence dans le débat public de la pertinence de l'opération Barkhane contraste avec l'atonie médiatique des années précédentes. La plupart des journalistes parlent désormais, à juste titre, d'enlèvement, même si la part de responsabilité imputable aux autorités françaises reste diversement appréciée. On assiste aussi à un timide réveil des parlementaires : les sénateurs et sénatrices ont par exemple obtenu la participation de l'exécutif à un débat public (09/02) qu'ils réclamaient depuis plus d'un an, pour faire le bilan d'une opération militaire qui n'a jamais fait l'objet d'un vote, en dépit des dispositions constitutionnelles de 2008. Si les élu·e·s de droite ne remettent pas en cause le bien fondé de l'opération, certain·e·s expriment des doutes sur la stratégie mise en œuvre et des inquiétudes quant à l'absence de fin prévisible du conflit, à l'image de Christian Cambon (LR), président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat. Pour l'instant, seuls les élu·e·s insoumi·e·s et communistes réclament un plan de retrait des forces françaises. Mais surtout, comme on l'a déjà signalé le mois dernier, un sondage donne pour la première fois une majorité de Français·e·s défavorables à la présence militaire au Mali.

Un nouveau contexte politique

Le débat avait commencé à émerger après la mort de treize militaires français dans un accident d'hélicoptères en novembre 2019. Et contrairement aux pronostics du chef d'état-major, il semble bien que cette nouvelle tonalité soit en grande partie liée au fait que le seuil symbolique de 50 mort·e·s en opération a désormais été franchi. « J'observe que ces pertes sont source de cohésion nationale et suscitent une ferveur et un appui renforcé aux missions que conduisent nos armées », voulait en effet croire le général Lecointre devant les députés en juillet 2018. La période de Noël notamment a été marquée par plusieurs décès successifs. Le bombardement du 3 janvier dernier au nord Mali, qui a très certainement fait une vingtaine de victimes

civiles (cf. *Billets d'Afrique* n°304, février 2020), et le cynisme des autorités, a aussi contribué à renforcer les doutes. Or ces événements surviennent un an après le sommet de Pau de janvier 2020, qui s'était soldé par l'envoi « temporaire » de 600 soldat·e·s, portant les effectifs de Barkhane à 5100, auxquels s'ajoutent les 450 de l'opération Sabre des forces spéciales. Depuis, les frappes aériennes et les opérations terrestres ont été intensifiées et concentrées dans la zone des trois frontières (Mali-Burkina-Faso-Niger), principalement contre le groupe État islamique au grand Sahara (EIGS) qui avait porté des coups très sévères aux armées africaines l'année précédente. C'est donc l'heure du bilan. Enfin, l'opération Barkhane pourrait devenir un argument électoral lors de la prochaine élection présidentielle et la majorité craint que l'impasse militaire ne vienne alourdir le passif de la présidence Macron. Alors que l'on approche des 10 ans de guerre contre le terrorisme, le coût humain, financier et politique ne cesse de s'alourdir sans qu'aucune porte de sortie ne soit envisagée.

Contre-feux

Comme d'habitude, les autorités ne manquent pas une occasion de rappeler les innombrables « succès tactiques » remportés par les militaires. Ces derniers ont en effet éliminé plusieurs cadres de premier plan ces derniers mois, à commencer par Abdelmalek Droukdel, le chef d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Ils auraient également « neutralisé » entre 1200 et 1500 présumés djihadistes en 2020, soit presque autant que les sept années précédentes, si l'on en croit les chiffres communiqués par Christian Cambon (*Le Monde*, 15/02). « Cet effort militaire défini à Pau a donc permis des victoires, nous a permis d'obtenir des résultats et a sauvé une deuxième fois le Sahel », s'est félicité Macron en introduction du sommet du G5 de N'Djamena. (La première fois faisant référence au déclenchement de l'opération Serval, voir encadré ci-contre). Mais les éléments de langage habituels ne sont sans doute plus jugés suffisant pour contrer la fronde qui émerge. Aussi Bernard Emié, le patron de la Direction générale de

la sécurité extérieure (DGSE), a été mis à contribution à l'occasion d'un « comité exécutif » consacré au contre-terrorisme. En présence de la ministre des Armées et du chef d'état-major, il a décrit le Sahel comme l'un des deux « épicycles » du terrorisme international, sous la coupe de militants étrangers à cette zone et d'où les chefs planifieraient non seulement une expansion vers les pays ouest-africains, mais également des attentats en Europe. Cette présentation est pourtant contredite par toutes les recherches qui montrent que l'on a affaire à des insurrections endogènes aux agendas politiques locaux, et par les services secrets eux-mêmes, qui reconnaissent qu'aucun projet d'attentat sur le sol européen n'a jamais été planifié depuis le Sahel¹. Bien sûr, après plusieurs années de bombardements français, le risque de représailles à l'encontre de la population française peut s'accroître. Mais pour l'heure, il semble surtout que « pour faire accepter l'opération Barkhane, il faut faire peur dans les chaumières », commente Rémi Carayol (*Mediapart*, 15/02).

Stop ou encore ?

Lors de ses vœux aux armées, le président français avait précédemment annoncé que ces « bons résultats » allaient « permettre d'ajuster l'effort » (*Le Monde*, 20/01). Tous les observateurs spéculaient donc sur la hauteur de la réduction d'effectifs qui serait annoncée au sommet du G5. Contre toute attente, Macron décide finalement que les évolutions « significatives » du dispositif « n'interviendront pas dans l'immédiat » et a promis une « action renforcée » pour « essayer d'aller décapiter ces organisations » djihadistes. Il s'agit officiellement de répondre aux demandes des présidents africains. Mais c'est évidemment le signe que les relèves africaines et européennes sur lesquelles table la France sont encore loin du compte. La France espère of-

1. Voir par exemple : <https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/mali-racines-coloniales-d-impasse-strategique-233514>

ficiellement une participation de 2000 soldats dont seulement 500 Français·e·s. à l'opération Takuba, composées de forces spéciales européennes qui doivent encadrer les troupes africaines sur le terrain. On est loin du compte aujourd'hui, avec une trentaine d'Estonien·ne·s, autant de Tchèques et 150 Suédois·e·s, dont les règles d'engagement sont par ailleurs beaucoup plus strictes que celles des Français·e·s. Et à supposer, que l'objectif soit atteint, il ne signifierait en rien une solution à la crise sahélienne.

Le maintien des effectifs français confirme également que la situation sécuritaire sur place est bien moins rassurante que les discours lénifiants voudraient nous le faire croire. Si l'organisation État islamique au grand Sahara (EIGS) a bien été affaiblie par les frappes françaises, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda, en a profité pour regagner du terrain. Il vient à nouveau d'infliger des attaques meurtrières aux forces maliennes et à la MINUSMA, et continue de renforcer son emprise sur les populations, selon les rapports de l'ONU. C'est lui qui est maintenant désigné comme la cible prioritaire. Le sur-saut militaire décrété par la France après le

sommet de Pau s'est également traduit par un accroissement des exactions des armées africaines. Celles-ci ont fait davantage de victimes civiles que les djihadistes en 2020 au Mali et au Burkina, selon ACLED (The Armed Conflict Location & Event Data Project) (233 victimes civiles sont en effet attribuées aux djihadistes au Mali, et 432 au Burkina Faso, pour respectivement 336 et 452 aux forces armées ; à quoi s'ajoutent 297 et 104 victimes des milices communautaires parfois utilisées comme forces suppléatives par ces dernières.)

Macron président du Sahel

La France refuse pourtant d'entendre les organisations de la société civile qui réclament que la stratégie militaire soit réorientée vers la protection des civil·e·s et subordonnée à des objectifs politiques. Au contraire, en introduction du sommet, Macron s'est flatté d'avoir « consolidé une convergence avec nos interlocuteurs du G5 Sabel pour considérer que *Lyad Ag Gbaly [chef du GSIM] et Amadou Koufa [chef de la Katiba Macina] sont des ennemis et en aucun cas des interlocuteurs* ». Autrement dit, on a tordu le bras des autorités maliennes qui avaient annoncé, en présence

du ministre français des Affaires étrangères, vouloir explorer la voie des négociations pour faire baisser le niveau de violence (Cf. *Billets d'Afrique* n°302, décembre 2020). La diplomatie française a aussi exigé un « *sursaut politique* » des États africains. Le Mali est sommé de mettre enfin en œuvre l'accord de paix d'Alger de 2015 avec les indépendantistes Touaregs, décrié par la population et les politiques, mais vu comme un préalable par la France pour isoler les djihadistes. Sur ce point, Macron a d'ailleurs décerné un satisfecit à la junte militaire : « *En quelques mois, je dois bien dire que ces autorités de transition ont donné plus de gages que les autorités précédentes en 3 ans.* » Il a en outre annoncé qu'il allait surveiller de près le redéploiement des services des États dans les zones prétendument pacifiées, « *avec des points hebdomadaires que pilotera l'envoyé spécial que j'ai donc nommé* ». Mais tant que l'insécurité persistera, tant que les représentants des États et les forces armées seront perçus comme des menaces, et que l'on s'obstinera à ne pas entendre les revendications locales, ces pressions ont peu de chance d'aboutir.

Raphaël Granvaud

LA LÉGENDE DES COLONNES DE DJIHADISTES FONÇANT SUR BAMAKO

Le vent de la contestation souffle jusque chez les thuriféraires de l'armée française. « *Morts au Mali: ça suffit !* », écrit le journaliste spécialisé Défense Jean-Dominique Merchet, en édito de *l'Opinion* (29/12/20). Il s'agit bien sûr des morts françaises. Mais le journaliste a le mérite d'estimer quelques jours plus tard que « *le courage politique aujourd'hui c'est de partir* », dans une vidéo où il analyse « *les racines coloniales d'une impasse stratégique* » (13/01). Il s'était déjà montré très critique à l'égard des théories contre-insurrectionnelles mises en œuvre en Afghanistan. Trois jours avant le sommet de N'Djamena, il revient aussi sur la « *légende* » des « *colonnes de djihadistes fonçant sur Bamako* » (12/02). On se souvient comment la menace d'une prise de contrôle imminente de la capitale malienne avait servi à justifier le déclenchement de l'opération Serval par François Hollande. « *C'est la sécurité de la région, de la France, de l'Europe, qui est en jeu. La menace, c'est la mise en place d'un État terroriste à portée de l'Europe et de la France* », claironnait Le Drian alors ministre de la Défense (Discours du 12/01/13). Merchet rappelle qu'il s'agissait bien de « *story telling* », pour ne pas dire d'intox... En revanche, contrairement à ce qu'il avance, ce n'est pas Jean-Christophe Notin, écrivain et hagiographe autorisé des opex françaises, qui « *a été le premier à mettre en doute la thèse officielle* », dans son livre *La guerre de la France au Mali* (Lallandier, 2014). Les journalistes du *Figaro* Isabelle Lasserre et Thierry Oberlé avait déjà signalé l'absence de preuves

dans leur livre paru en mai 2013 (*Notre guerre secrète au Mali*, Fayard) et le journaliste du *Nouvel Observateur* Vincent Jauvert avait déjà recueilli depuis longtemps des confidences « *off the record* » (« *Histoire secrète d'une guerre surprise* », 08/02/2013). Plusieurs chercheurs et diplomates émettaient aussi des doutes sur la vraisemblance et la faisabilité de ce qui continue d'être présenté comme une vérité historique par la plupart des médias et la totalité des communications officielles aujourd'hui. « *Pour un observateur averti, ce joli scénario diffusé jusqu'à plus soif par tous les gros médias ne tient pas debout. Au contraire de ce qui est répété à longueur d'antennes, Bamako n'était pas menacée, ni dans l'immédiat, ni à moyen terme* », écrivait également Odile Tobner dans ces colonnes juste après le déclenchement de Serval... (*Billets d'Afrique* n°221, février 2013). Merchet apporte toutefois des précisions : il montre que le nombre de djihadistes et leur organisation en « *colonnes* » ont volontairement été exagérés pour dramatiser la situation et justifier l'intervention française. « *Le récit des "colonnes" s'avère être un "babillage" de la réalité, selon le mot d'un officier général, à destination notamment de l'opinion publique française.* » Le journaliste révèle aussi : « *Le storytelling est né dans l'entourage du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, avec son directeur de cabinet, le tout-puissant Cédric Lewandowsky et Sacha Mandel, un communicant hors pair. Il est validé par le Président François Hollande* ».

KANAKY MAL TRAITÉE

Alors que la perspective de l'indépendance de la Kanaky-Nouvelle Calédonie prend corps, regardons la manière dont il est question du pays dans les médias français. Sans prétendre à une étude exhaustive, il se dégage tout de même des tendances qui dessinent un parti pris machinal du côté de la France.

Comme pour le reste de l'empire ultramarin français, le désintérêt est plutôt la règle. Mais plusieurs victoires des indépendantistes ont entraîné un regain – relatif – d'attention médiatique. En octobre 2020, le vote favorable à l'indépendance atteignait 47 %, progressant de près de 4 points. En novembre, la lutte pour une reprise publique de l'usine de Nickel du sud du pays gagnait en intensité. Enfin, en février, les indépendantistes gagnaient la majorité au gouvernement local. L'actualité a fourni son lot de « crises » dont les rédactions sont friandes.

Vous avez dit « Kanaky » ?

Mais certaines choses ne changent pas, à commencer par la manière de nommer le pays. Le nom donné par les indépendantistes au pays, « Kanaky », n'apparaît jamais dans les médias dominants. Les Kanak et leurs soutiens proposent pourtant une solution simple et respectueuse de l'ensemble des positions : parler de « Kanaky-Nouvelle Calédonie ». Le terme est à l'évidence le plus objectif. Mais les médias ne nomment l'archipel que « Nouvelle Calédonie », se plaçant de facto aux côtés de la souveraineté française. L'appellation de « Kanaky » est parfois évoquée dans les médias locaux mais renvoyée à une posture militante, sans que jamais ne soit questionné le nom – éminemment colonial – de « Nouvelle Calédonie ».

De même, si de rares articles de fond détaillent les différents groupes qui peuplent le pays, les personnes qui y vivent sont plutôt désignées par le mot englobant de « Calédoniens » ou « Néo-calédoniens ». Les dynamiques internes sont ainsi noyées et la division coloniale de la société est invisibilisée. En effet si on peut écrire que les « Néo-calédoniens ont [...] voté en faveur du maintien de leur territoire au sein de la République française » (*Les Échos* 04/10/20), on peut surtout dire que l'écrasante majorité des Kanak ont voté « Oui » à l'indépendance, et que la majorité des Européens a voté « Non ». La France républicaine

a même prévu une entorse à son indivisibilité pour l'occasion, puisque les accords de Matignon et Nouméa, qui reconnaissent explicitement « le peuple Kanak », ont valeur constitutionnelle¹. Beaucoup ignorent qu'il existe même des statistiques basées sur ces différentes identités².

Ouïtremer vs colonie

Le choix de ces mots fait partie d'une dynamique globale d'invisibilisation médiatique du fait colonial. *RFI* (02/21) relaye l'analyse d'un conseiller gouvernemental français de la récente prise du gouvernement local par les indépendantistes : « ça reste une majorité qui bascule dans une région française ». Bien des journalistes semblent aussi considérer qu'il s'agit d'un département comme un autre. Combien savent que le pays exerce déjà bon nombre de compétences, qu'il dispose d'un gouvernement et d'un parlement ? Seuls quelques-uns désignent parfois le processus actuel comme une « décolonisation » et peu rappellent que le pays figure sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Les accords de Matignon et Nouméa sont souvent cités mais leur simple lecture fournirait des bases salutaires à quiconque prétend écrire sur le sujet.

La colonisation, au mieux, appartiendrait au passé. Et comme pour d'autres pays, on a le plus grand mal à savoir ce qui s'est déroulé durant ce « passé colonial violent » (*Sud-Ouest/AFP* 04/10/2018). Personne ne semble prendre la peine de dire que les Kanak ont été massacrés et dépossédés de leurs terres par les Français, ou qu'ils ont failli disparaître au début du XX^e siècle. On ne sait d'ailleurs pas bien quand ce « passé » aurait pris fin. Seuls de rares journalistes³ trouvent utile de s'intéresser à la condition des Kanak, cibles d'un racisme structurel : exclus de l'emploi, frappés par la pauvreté, surreprésentés parmi la population carcérale, etc (voir *Billets*. 272, novembre 2017). Dans une chronique de *La Tribune* (13/01/21), l'anti-colonialisme est une simple « rhétorique »...

Les « violences »

Le traitement médiatique entretient la confusion quand il s'agit de parler des tensions. Quand il est question des « événements » des années 1980, seul l'épisode dit « de l'assaut sur la grotte d'Ouvéa » est cité, taisant notamment l'usage de la torture à l'encontre des habitants de la tribu de Gosanah, la campagne de terreur généralisée contre les Kanak menée par l'armée française, et les attentats perpétrés par l'extrême droite caldoche. Un article de *Libération* (23/03/20) nomme la période « violences communautaires des années 80 », dépolitisant totalement l'événement et renvoyant à un affrontement identitaire à double sens.

À l'occasion de la lutte pour la reprise locale de l'usine de nickel du sud, les médias se sont laissés aller à leur tendance habituelle (quand il s'agit par exemple de traiter des manifestations en France) à désigner sous le terme de « violences » les barages des indépendantistes mais pas la répression par la gendarmerie, qui a pourtant fait usage d'armes à feu. Du *Figaro* à *Ouest-France*, le terme d'« exactions » a largement été utilisé pour désigner les actes des manifestants Kanak. En dévoyant ce mot réservé à des crimes graves, ils s'alignent sur l'extrême-droite coloniale ou le communiqué de l'entreprise Vale. Mais nul n'a montré les images, qui tournent pourtant en boucle sur les réseaux sociaux de partisans de la Calédonie française en treillis militaire, tirant au fusil en brandissant le drapeau tricolore.

Ce qui caractérise le traitement médiatique de bien des sujets se retrouve en ce qui concerne la Kanaky-Nouvelle Calédonie : méconnaissance d'un pays lointain, désintérêt global et traitement bâclé en temps de crise, silence sur l'historique, tendance machinale à favoriser l'ordre. À ces biais s'ajoute le contexte colonial et le réflexe nationaliste de journalistes habitués à défendre leur pays (ses « réussites » sportives ou commerciales, son influence dans le monde, etc.), et qui – lorsqu'ils sont sur place – sont généralement cantonnés à Nouméa dans un milieu européen fortement hostile aux indépendantistes et aux Kanak.

Mathieu Lopes

1. A noter par exemple, cette phrase dans le préambule de l'accord de Nouméa : « La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. »

2. Voir le site de l'ISEE de Nouvelle Calédonie, ainsi que le dossier de qualité du *Monde* du 02/12/17, indiquant les différences de niveau de diplôme entre Kanak et non-Kanak, ou encore les régions à « plus de 70 % de Kanak ».

3. Comme *l'Humanité* ou les travaux de Patrick Roger dans *Le Monde*, entre quelques autres.

DÉCOLONISER L'ÉCOLOGIE POUR MIEUX HABITER LE MONDE

Dans son ouvrage *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen* sorti en octobre 2019 aux Éditions du Seuil, Malcom Ferdinand interroge la pensée environnementale et son lien, déconnecté, avec la colonisation et l'esclavage. Dans une approche philosophique et politique, l'ingénieur de formation questionne les manières d'habiter le monde à l'aune des rapports de domination raciale toujours à l'œuvre dans les outre-mer.

Entretien initialement paru dans le N°4 de la revue *Boukan*, en juillet 2020.

Vous êtes martiniquais, ingénieur à Londres, philosophe à Paris, chercheur dans les Caraïbes et en Afrique notamment... quel est le cheminement entre ces spécificités qui vous caractérise ?

J'ai grandi en Martinique jusqu'à mes 18 ans, avant d'entamer une première formation d'ingénieur en environnement. Ensuite il y a eu cette expérience dans l'humanitaire au Darfour (Soudan), où j'étais responsable d'un programme d'accès à l'eau et à l'assainissement pour des populations déplacées. Et puis j'ai continué cette sorte de quête que je mène, qui n'est pas uniquement académique, mais aussi personnelle. La Martinique a une histoire très riche, mais c'est une petite île en taille. Très jeune on sait qu'il y a un ailleurs qu'on ne maîtrise pas très bien, et on sait aussi qu'on se trouve dans les marges de l'imaginaire politique de la République française qu'on a très tôt envie d'aller voir. C'est peut-être propre aux Antilles, et certainement aussi à la Guyane, mais on grandit avec le sentiment d'un ailleurs, dont on ne connaît pas grand-chose. Ce n'est pas un hasard si pour ma première mission humanitaire je suis allé en Afrique ; le continent occupe une place extrêmement importante pour la Caraïbe, les Amériques et pour la diaspora noire. Et c'est ce livre qui m'a permis de me rendre compte qu'on ne connaît pas grand-chose de cette Afrique. Mais j'ai remarqué que le

rapport humanitaire n'était pas celui qui permettait un échange fertile et intéressant, car borné par des contrats avec des bailleurs donc j'ai préféré faire autre chose. C'est à la suite de cette mission que je me suis tourné vers les humanités environnementales et la philosophie politique ; ce qui fait qu'aujourd'hui je suis avec cette double casquette « technique et sciences humaines et sociales ».

Qu'est-ce qui vous a amené à vous pencher sur le lien entre dégradations de l'environnement et rapports de dominations pour conceptualiser "une écologie décoloniale" ?

J'ai voulu comprendre pourquoi ce lien a été caché ou masqué depuis très longtemps. Ces deux aspects m'ont toujours beaucoup intéressé ; je me suis tourné vers l'ingénierie de l'environnement, car je pensais que la seule façon de travailler ces sujets était à travers une approche techniciste. Et en même temps, enfant, j'ai été confronté à la question des répartitions et à celle, posée par mon entourage familial et social dans lequel j'évoluais : « pourquoi l'Afrique est dans un tel état ? » Et j'ai vite vu les limites de cette approche techniciste de l'environnement ! Par exemple au Darfour, on me disait vouloir s'assurer que les Darfouris puissent avoir accès à l'eau... mais aucune réflexion n'était menée sur le conflit, les crimes de guerre et le génocide en

cours. C'est cette espèce de mur que je décris comme une double fracture. Avec ce livre j'ai aussi voulu contribuer au débat et venir un peu discuter, voire disputer ces grands philosophes qui prétendent discuter sur la terre et le monde en se disant que l'histoire coloniale et l'histoire esclavagiste ne sont que quelques événements anecdotiques à l'histoire du monde.

Vous filez la métaphore du navire négrier et de l'Arche de Noé ; pourquoi l'histoire coloniale a-t-elle été autant délaissée dans la conception occidentale de la crise écologique ?

Je pense que les théoriciens, penseurs, mais aussi ceux qui ont créé les mouvements écologistes avaient des vues coloniales et racistes comme Pierre Poivre ; ce botaniste et administrateur colonial célèbre comme l'un des pionniers de la pensée écologique. Ce faisant, l'on passe sous silence le fait qu'il était colonialiste et propriétaire d'esclaves, c'est-à-dire que sa pratique environnementaliste s'inscrivait dans la mise en place d'une écologie coloniale négrière. Je pense qu'il y a un véritable angle mort qui s'est constitué et à travers lequel beaucoup de Blancs se sont construit leurs propres généalogies. Ils ont choisi leurs ascendants, Rousseau ou une certaine lecture d'Henri Thoreau, pour coller à leur image. La première chose que les militants écologistes que je rencontre me disent c'est : « ah oui, c'est pas très divers » en gros, il n'y a pas de Noirs et d'Arabes dans ce domaine. Et le problème va plus loin : qu'est-ce qui fait que dans la construction de l'objet écologique on a exclu une partie de ceux qui peuplent la terre ? Et de ceux qui peuplent la France y compris ?

Beaucoup de penseurs de l'écologie mettent en avant cette métaphore du monde face à la crise écologique telle une Arche de Noé qui devrait sauver, cette fois tout le monde. On occulte que, d'une part, tout le monde n'est pas sauvé. Il y a celles et

BOUKAN

Boukan, le courrier ultramarin, est une revue trimestrielle papier, consacrée aux "territoires d'Outre-mer". Créée en 2019 et basée à Cayenne en Guyane, elle traite de sujets d'actualité et offre un regard sur des dossiers de fond (société, culture, environnement). L'approche n'y est pas nécessairement anti-coloniale, mais en donnant une visibilité à ces territoires et en montrant les enjeux auxquels ils sont confrontés, la revue a le mérite de les faire exister et de les sortir de la place dans laquelle la métropole les cantonne habituellement (vacances au soleil, expatriation exotique ou intérêts stratégiques). Disponible en kiosques.

ceux qui sont toujours abandonnés à quai. On occulte d'autre part que, dans le bateau, nous ne sommes pas dans les mêmes conditions. La persistance des injustices, des inégalités et discriminations au sein même des politiques écologistes est quelque chose que l'imaginaire du navire négrier rappelle avec force, imaginaire fondamental pour les Antilles et la Guyane.

Vous avez donc voulu « penser l'écologie depuis le monde caribéen » car c'est là que peut s'ouvrir et se nourrir cet angle mort ?

Tout à fait. J'ai choisi le titre « Une écologie décoloniale » qui n'a pas la prétention de l'universalité, car je pense qu'on peut penser cette « écologie décoloniale » depuis plusieurs lieux. Par exemple Arturo Escobar a écrit *Sentir-penser avec la terre* depuis l'Amérique du Sud en s'intéressant aux populations afro-colombiennes. En Afrique aussi il y a des personnes qui s'intéressent à ça. L'« écologie décoloniale » se pense aussi depuis la France, Paris, Sarcelles, Saint-Denis... L'autre chose c'est qu'effectivement la Caraïbe, dans l'histoire de la modernité, a une place singulière qui n'est pas la même que l'Europe, l'Afrique et les Amériques, car elle été un point de jonction. C'est là que Colomb pose le pied le 12 octobre 1492 : ça marque le début de la globalisation dans le premier sens du terme, c'est-à-dire le moment où la terre se clôture de manière manifeste. Ça incarne aussi ce point de rencontre entre les Européens, les Amérindiens, les « Native americans » et les peuples africains. Pour moi, il faut partir de ce point de rencontre là pour penser l'écologie qui au fond, représente le double rapport à la Terre et au monde.

On n'a pas l'habitude, dans l'hexagone en tout cas, de voir les mouvements « écolo » et les militants décoloniaux ensemble, c'est bien d'ailleurs ce que vous pointez dans votre ouvrage. Comment se fabrique cette relation dans les territoires d'outre-mer ?

Un certain nombre d'associations font le lien directement ; c'est-à-dire que le fait qu'on soit, à Porto Rico notamment, dans ce qu'ils appellent une « situation coloniale », affecte les manières dont on va pouvoir se rapporter à l'environnement et à le protéger. Et du coup la critique écologiste n'a jamais été séparée d'une certaine revendication d'égalité, de liberté et de justice. Mais bien sûr, dans ces espaces-là, il y a aussi une vision très techniciste de l'environnement. Mais vous savez, j'ai commencé ma thèse en pensant que l'écologie n'avait rien à voir avec la politique

et l'anticolonialisme. Quand, en grandissant, j'ai pu réfléchir aux résistances à l'esclavage et à l'abolition de l'esclavage, à aucun moment l'idée que ces événements politiques puissent avoir un lien avec la terre, l'environnement, l'écologie, m'importait. Mais en faisant ce lien, je questionne l'esclavage à la lumière d'autres réflexions.

Vous consacrer un large chapitre à ce que vous appelez « l'habiter colonial », cette manière propre aux colons européens d'habiter la terre pour « assouvir les désirs d'une poignée d'hommes » ; vous dites que cette conception reste à l'œuvre en Guadeloupe, Martinique et Porto Rico, c'est-à-dire ?

Ce que j'indique c'est que le milieu du 19^e siècle a vu le déploiement de cette manière « d'habiter » surtout au sein de l'empire français, avec la mise en culture d'un ensemble de plantations de coton, de cacao, de bananes. Et cette posture-là persiste. Ce qui est frappant, en revenant dans les Caraïbes, c'est qu'elle nous est présentée comme allant de soi, que le capitalisme est ancré dans le tissu du vivant, qu'on ne peut rien y faire. Encore pire, on présente comme une hérésie le fait de dire les choses autrement. Je pense que tout ça se discute, surtout quand on voit les dégâts que cela cause en termes social, économique, sanitaire et aussi écologique.

Le scandale du chlordécone, pesticide utilisé dans la filière bananes aux Antilles est le plus emblématique. Vous avez été auditionné par la Commission d'enquête parlementaire sur ce scandale sanitaire, qui a remis fin novembre un rapport pour l'État français Antilles. Où on est-on ?

Le chlordécone (CDL) est une molécule utilisée comme pesticide dans plus de 25 pays notamment contre le charançon du bananier utilisé de 1972 à 1993 dans les plantations antillaises entraînant une contamination des terres agricoles et des écosystèmes de la Martinique et la Guadeloupe. Il y a eu trois Commissions d'enquête parlementaire sur l'affaire du CDL (2004, 2009, 2019) et je suis toujours choqué d'entendre ce discours techniciste qui ne parle que de la molécule qui serait cancérigène, sans penser à toutes les conséquences sociales, économiques, politiques et juridiques de ce pesticide dans le quotidien des populations. Cette manière d'habiter la terre continue à être violente et méprisante pour les ouvriers et ouvrières et la société. Le choix d'avoir la monoculture de la banane comme principal moteur de l'économie agricole n'est pas un choix démocratique. Ça a été imposé, soutenu par l'État et



encore aujourd'hui ça n'avantage qu'une petite poignée de personnes! Le débat doit être ouvert.

La justice environnementale peut-elle être un moyen de penser cette « écologie décoloniale », pour réparer et respecter la dignité des habitants des outre-mer ?

Oui je pense que c'est important de pouvoir rendre des comptes. Les terres sont contaminées depuis 48 ans par le CDL et il n'y a pas eu une seule condamnation juridique. Rien. Les habitats demandent des réparations et une décontamination des sols. Et je pense que la crise écologique permet de remarquer que l'existence sur terre ne repose pas uniquement sur les humains, mais aussi sur les écosystèmes, qui nous font vivre ! La justice environnementale est ancrée déjà dans l'expérience des minorités racisées aux États-Unis ; elle est née d'une opposition au racisme environnemental lié à une exigence d'égalité, d'antiracisme, et ça, ça doit être pris en compte dans nos sociétés !

Comment votre ouvrage a-t-il été reçu aux Antilles ?

Plutôt bien, en tout cas ceux qui l'ont apprécié se sont fait remarquer. J'ai fait quelques présentations dans des librairies et colloques et je n'avais jamais vu un public aussi divers dans les échanges sur l'écologie. Le livre a reçu le prix 2019 de la fondation de l'Écologie politique, c'est aussi une forme de reconnaissance qui ne vient pas des Caraïbes ni de la Martinique, mais d'un autre milieu de personnes qui n'a pas l'habitude de voir un Noir parler d'écologie. Je finis mon livre en prônant une politique de la rencontre, ça commence donc par là !

Propos recueillis par Clémentine Méténier

A LIRE : TROPIQUES TOXIQUES, LE SCANDALE DU CHLORDÉCONE

Dans cette bande-dessinée dense et extrêmement bien documentée, l'auteur Jessica Oublié nous emmène sur les traces du chlordécone, un pesticide massivement utilisé dans la culture de la banane de 1972 à 1993, et démontre point par point en quoi cette pollution relève, aux Antilles, d'un scandale d'Etat. Alors que la toxicité de cette molécule était connue et documentée dès les années 1970, elle a malgré tout été épandue pendant 22 ans, entraînant une pollution des sols pour des centaines d'années et une contamination de 65% des cours d'eau. Conséquence : toute l'alimentation produite sur ces sols est possiblement toxique (selon les zones et le type d'aliments, à des degrés variables), que ce soient les poissons, le bétail, les légumes, et à ce jour 9 personnes sur 10 ont des traces de chlordécone dans le sang. L'existence de cette pollution ne fait aujourd'hui plus aucun doute, pourtant, l'Etat refuse de lui reconnaître un lien de causalité avec la santé des Antillais.es et prend ce prétexte pour retarder une réelle prise en charge du problème, comme si la pollution n'était problématique que si elle était visiblement et directement mortelle. Hélas, comme l'explique la bande-dessinée, avant que le scandale sanitaire advienne enfin, et avec lui des mesures d'indemnisation pour les victimes et le jugement des personnes responsables, il faut « être patients et apprendre à compter les morts ».

Une enquête de terrain

Le livre restera sans aucun doute un document de référence sur le sujet, puisqu'il en aborde tous les tenants et aboutissants : l'histoire de l'agriculture de la banane aux Antilles, indissociable de l'histoire coloniale, l'histoire de cette molécule « chlordécone » utilisée d'abord aux Etats-Unis, son impact sur la faune, la flore, l'eau, les pollutions engendrées (détaillées très précisément et scientifiquement) et leurs conséquences sur la santé, et l'enchaînement de décisions politiques qui a entraîné cette situation dramatique. Il est basé sur plus d'une centaine d'entretiens, qui en font à la fois une enquête scientifique et une enquête de terrain. Un grand nombre d'habitants.e.s de Martinique et de Guadeloupe y témoignent, confrontés.e.s à la pollution : de par leur travail dans l'agriculture, la pêche, de par leur alimentation notamment via les potagers vivriers, de par leurs problèmes de santé.

Scandale « empêché »

Un des intérêts majeurs de l'ouvrage est de replacer le scandale du chlordécone dans un double-spectre : à la fois celui de l'histoire coloniale et néocoloniale des Antilles et celui des pollutions environnementales engendrées par l'agriculture chimique, contre lesquelles il est si difficile de lutter tant l'industrie chimique est puissante et les collusions avec l'Etat nombreuses.

La bande-dessinée consacre également un chapitre très intéressant à la notion de « scandale ». Quels facteurs doivent être réunis pour qu'un scandale éclate ? Comment le scandale du chlordécone a-t-il été « empêché », c'est-à-dire étouffé avec toutes les conséquences que cela entraîne en termes médiatiques, politiques, juridiques ? Jessica Oublié nous démontre également que le scandale n'est souvent pas le fait lui-même (ici l'utilisation du chlordécone) mais sa dissimulation et les manipulations qui l'accompagnent.

Une lutte grandissante

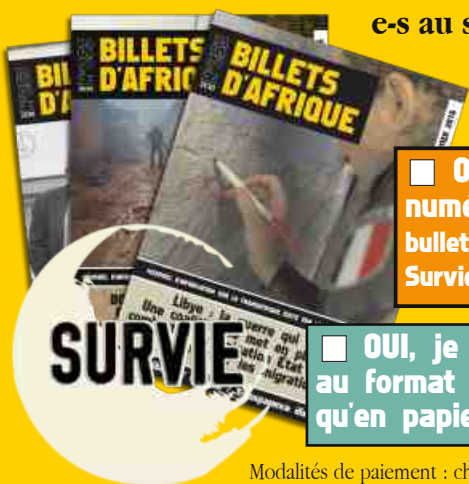
Enfin le livre est conçu pour nourrir les luttes et l'espoir, que ce soit aux Antilles ou ailleurs. D'une part parce qu'il se termine sur les perspectives de dépollution des sols et des eaux (des programmes de recherche scientifique sont en cours et ont besoin de soutien), et d'autre part parce qu'il donne une large place à la parole des nombreuses personnes engagées dans le combat contre le chlordécone (scientifiques, collectifs de lutte). Le 27 février 2021, plusieurs milliers de personnes ont marché contre l'impunité en Martinique, en Guadeloupe et à Paris, dans un mouvement d'une ampleur inédite.

Marie Bazin

Tropiques toxiques, le scandale du chlordécone, Jessica Oublié, Nicola Gobbi, Kathrine Avraam, Vinciane Lebrun, éd. Steinkis, octobre 2020, 22 euros.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants.e.s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €